

Le domaine du Mazeau, ambition des Bardoulat de la Salvanie

**La glacière du Mazeau : une construction souterraine originale à préserver.
Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).**



Spéleo-club de la Haute-Vienne 2018

A rectangular box containing handwritten text and signatures. At the top right, there is a small signature that reads "Ch. de Beauvoisin". Below it, the name "Alexandre de La Salvanie" is written in a large, flowing cursive script. A large, decorative flourish follows. To the left of the flourish, the text "le Duc de Lorges" is written. To the right, the name "M. de la Rochejaquelein" is written above another large, decorative flourish.

Alexandre de La Salvanie, signature de l'acte de mariage de sa fille.

En couverture, reconstitution du château de Mazeau d'après une carte postale de J-B Boudeau.
Plaque de concours agricole découverte dans la glacière, voir texte infra, page 8.

La glacière du Mazeau : une construction souterraine originale à préserver.

Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).

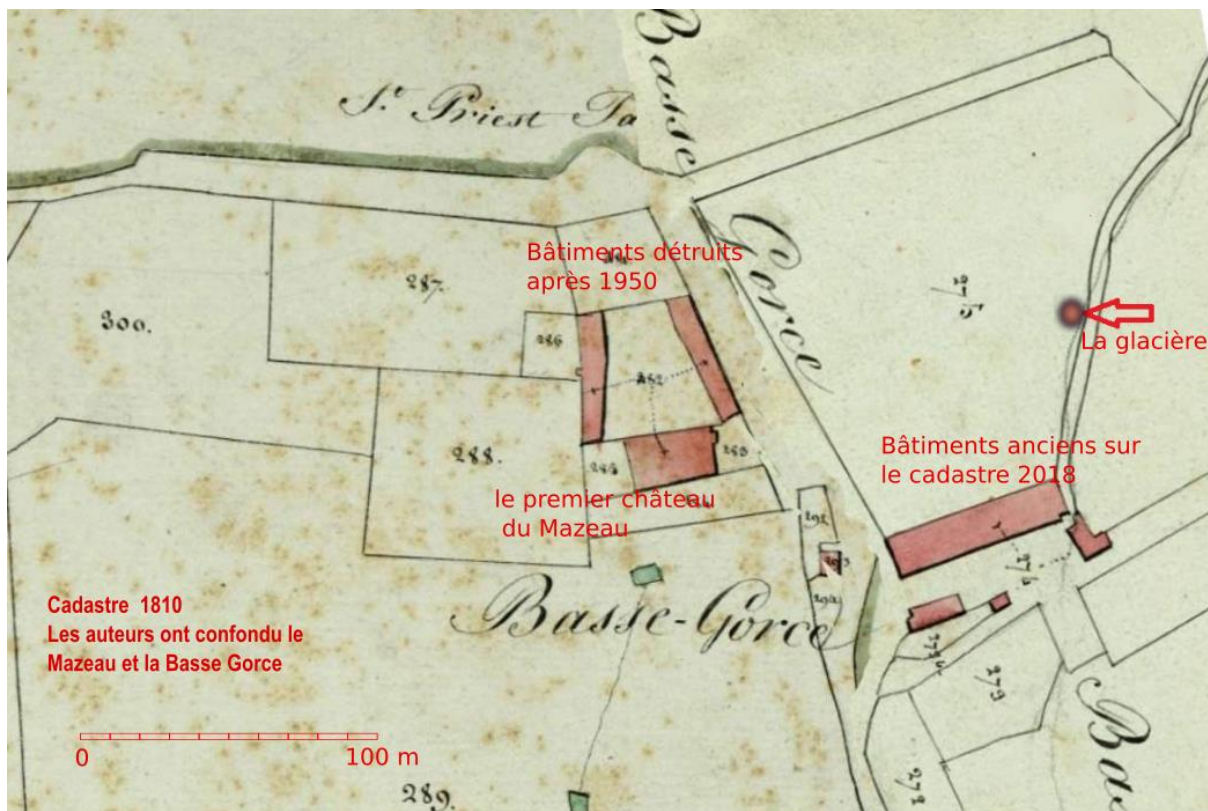
Adresse : 23, route du Mazeau, Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).

Coordonnées : UTM 31 T - 0374,581 km Est - 5082,682 km Nord (précision < 2 m). Alt : 295 m.

Parcelle cadastrale : feuille AW, entrée sur la parcelle n° 205, développement sur les parcelles 524 et 205, et une partie de l'aqueduc souterrain sous la route départementale D 39.

Propriétaire : commune de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).

Variation toponymique : Le Mazeau, Mazaud, Mazeud, Mazet, Mazai



Situation de la glacière du Mazeau sur le cadastre ancien où elle ne figurait pas (assemblage approximatif des feuilles en raison des écarts de relevé - Archives départementales de la Haute-Vienne)

Description et interprétation de la situation et des éléments structuraux.

Le domaine du Mazeau, commune de Saint-Priest-Taurion, est établi sur une vaste terrasse qui s'ouvre au sud sur la vallée de la Vienne, distante de 800 m. Le château de la famille Bardoulat de la Salvanie, détruit par un incendie en 1870, se tenait au même emplacement que la maison bourgeoise du début du XX^e siècle, aujourd'hui propriété communale.

La glacière du Mazeau avait été construite sur la bordure orientale du domaine, au bord d'un

chemin presque disparu qui rejoignait le hameau de la Basse Gorce et qui figurait sur le cadastre napoléonien. La route qui mène aujourd'hui de Saint-Priest-Taurion à La Martinerie est située quelques mètres en contrebas.

La glacière fut creusée sur la ligne de rupture de pente de la vaste terrasse qui accueille les constructions du domaine, mais la terrasse ne suit pas dans ce secteur une pente naturelle, la zone semble donc avoir été remblayée autour

du dôme de la glacière pour renforcer la ligne de rupture de pente. Le mur qui borde le domaine est à cet emplacement précis un mur de terrasse alors que, plus au nord, ses deux parements sont dégagés. Ce choix topographique permet de réduire l'importance de l'excavation, facilite aussi l'évacuation et l'utilisation des déblais et résout en partie la question du drainage de la cavité, par contre la porte d'entrée est située hors de l'enceinte. Trois éléments de la glacière sont en effet en communication avec l'extérieur : une porte permettant le passage des humains, une trappe pour la remplir de glace, un aqueduc souterrain pour les eaux d'infiltration et de fonte.



La pierre d'évier en réemploi derrière le linteau de l'entrée (conduite d'eau au premier plan)

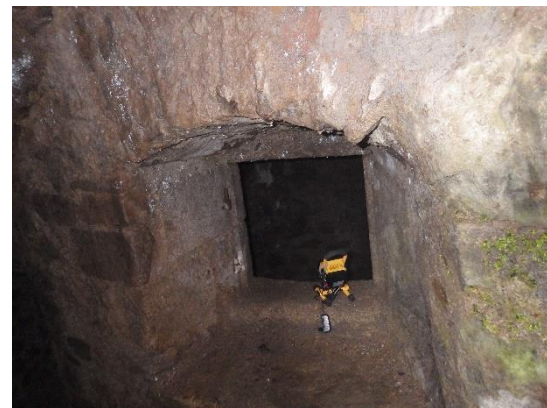
L'accès principal s'ouvre sur l'extérieur du segment restant du mur d'enceinte, percé d'une porte de petite taille. Ce choix permet de réduire la dimension de l'escalier et simplifie la fermeture en respectant le principe des deux portes qui sont censées maintenir la température du remplissage de glace. La porte logée dans une feuillure s'ouvre sur l'extérieur. Des gonds à l'intérieur témoignent de la présence d'autre porte : une sorte de volet qui devait se crocheter sur un anneau encore en place.

L'embrasure de l'entrée est appareillée de blocs taillés de granite, derrière le linteau un réemploi se prolonge en plafond : c'est une énorme et surprenante pierre d'évier de plus de 1,20 m de long et d'au moins 0,87 m de large. L'entrée s'ouvre, sans compter le seuil, sur un escalier de 17 marches de pierre.

L'intrados de sa voûte est surbaissé. Si l'escalier est plutôt rectiligne au départ, sa courbure rattrape celle du corps cylindrique de la



Depuis l'entrée, vue de l'escalier et de la lucarne



glacière en descendant. Chaque marche est formée de deux blocs. Leur hauteur est supérieure à 20 cm. Les parois sont maçonnées.

Au niveau des marches du début de l'escalier, sur le côté droit, une lucarne de 0,60 x 0,60 m s'ouvre sur le corps de la glacière. Sa position basse en fait un accès peu pratique mais un regard facile sur un niveau supérieur correspondant aux empochements de poutres. Sa taille n'en fait pas une porte très fonctionnelle, quoique indispensable si la porte inférieure est sous le niveau du remplissage de glace. L'accès principal devait en effet être situé au pied de l'escalier et une feuillure accueillait une porte qui s'ouvrait dans l'embrasure d'un court palier sur le corps de la glacière, à 2,90 m au-dessus du sol, mais en-dessous d'un deuxième plancher suggéré par un second niveau d'empochements. Ce qui ne nous éclaire guère sur le fonctionnement réel mais constitue l'originalité de la glacière du Mazeau... Cet accès aurait pu servir à la maintenance d'une partie isolante, sujette au pourrissement, et à un contrôle du corps de la glacière et de l'écoulement vers l'aqueduc.



La voûte du corps de la glacière et le débouché de la trappe à glace.

Le corps de la glacière est un cylindre vertical de 7,10 m de hauteur et de 3,10 m de diamètre, maçonné en limousinage fortement hourdé, l'épaisseur de son mur, environ 60 cm, correspond au mur de deux pieds des règles de l'art prônées par la tradition. Le cylindre est couvert d'une voûte en calotte dont l'intrados est nettement surbaissé. À la base de cette voûte débouche un étroit plan incliné venant de l'extérieur et obturé d'un tampon de pierre. Nous reconnaissons là la trappe à glace.

Au niveau du sol, sur le rocher en place, le mur était percé d'un passage très étroit qui a été élargi lors de nos travaux de déblaiement pour accéder à l'aqueduc de drainage. Celui-ci est creusé avec une faible pente (1cm /m), en ligne droite dans sa partie principale, sur un axe sud-est, dans le rocher sans aménagement de parois ni de voûte. Les parois sont brutes de taille sur le gneiss altéré en place (migmatites du Complexe de Limoges). L'aqueduc est pénétrable sur une vingtaine de mètres au sud-est et le flux disparaît dans un rétrécissement de pierre sèche, impénétrable, après avoir traversé la route actuelle à plus de 3 m de profondeur. Les eaux d'infiltration et de fonte de la glace étaient évacuées ainsi, leur maintien



L'aqueduc et la murette d'écoulement



aurait accéléré la fonte de la glace, mais cette orientation ne paraît pas la plus économique, la pente vers l'est étant plus rapide.

L'aqueduc dut être creusé depuis l'extérieur pour faciliter l'extraction des déblais et sa rencontre avec le bas de glacière le situe plus bas de quelques dizaines de centimètres. Le raccordement de l'aqueduc à la glacière ne

s'est d'ailleurs réalisé qu'en obliquant vers l'ouest sur les deux derniers mètres, l'axe principal de l'aqueduc était trop tangentiel. Des tessons de bouteilles soufflées et des fragments d'un plat d'une porcelaine épaisse sont visibles et laissés en place dans la boue de l'aqueduc, ils furent abandonnés au moment



Maçonnerie du corps de la glacière et empochements

du creusement. Ils ne peuvent constituer un élément de datation absolue.

Dans le corps de la glacière, deux niveaux d'empochements (opes), en dessous et au-dessus de la porte, ont dû accueillir des poutres. N'ont-ils qu'un rapport avec la construction en tant qu'échafaudage et support du cintre de voûte ou ont-ils servi à l'installation de planchers permanents ? Dans cette dernière hypothèse, ils auraient contrarié voire empêché le remplissage de glace par la trappe. Ou alors, en laissant un passage pour la glace, supportaient-ils un aménagement ? Peut-être une épaisse couche de paille isolant la masse de glace pour la préserver le plus longtemps possible du réchauffement inévitable transmis par les parois. Les parois et le fond devaient être aussi traités pour isoler la masse de glace comme le conseillent les ouvrages de construction disponibles à l'époque mais rien ne subsiste de ces éventuels aménagements qui ne pouvaient être constitués que de bois ou d'autres matières végétales. L'altitude est d'environ 295 m, ce qui ne donne guère d'avantage frigorifique : la température moyenne annuelle actuelle à Limoges de 11,3° correspond à celle du sous-sol.

D'après les ressources bibliographiques, les glacières ne servaient pas vraiment à conserver

directement les aliments, mais à stocker une masse de glace que l'on puisait au fur et à mesure des besoins. Un sorbet, une chantilly, un champagne, déjà, bien frappé ... tout cela participait au raffinement d'un confort de vie certainement destiné aux réceptions, voire même aux simples plaisirs d'été de la vie du château. À Paris, sous le Second Empire, la consommation annuelle de glace naturelle aurait atteint 7500 tonnes et l'on n'hésitait pas à acheminer par train de la glace alpine, voire norvégienne.

Moins loin mais liée à cet engouement, la glacière du château de Valmate, sur la commune Saint-Laurent-les-Eglises, en Haute-Vienne, devait être alimentée par les petits étangs aménagés à proximité. Pour la glacière du Mazeau des petites pièces d'eau figurent sur le cadastre napoléonien et la carte d'état-major de 1866 montre un étang peu profond, aujourd'hui asséché, qui fermait le vallon à 300 m au sud du château au bord de la route de



Vue, depuis la passerelle de visite bâtie dans le corps de la glacière, de l'arrivée de l'escalier

Limoges. A défaut de gel intense et de glace sur les étangs, mais probablement moins efficace, de la neige était tassée dans la glacière.

La bibliographie sur les glacières au XVIII^e siècle recopie et augmente un passage d'un ouvrage de construction datant de 1744 de Charles Antoine JOMBERT (plutôt éditeur) et Charles-Étienne BRISEUX (1680 ? -1754, auteur présumé du texte). On y trouve les principes de la construction et de la technique d'isolation. La datation reste incertaine. Nous écartons par principe une glacière anachronique du XX^e siècle, liée au manoir actuel et construite sans utilité à l'époque de la fabrication industrielle de la glace.

Sans élément formel de datation, nous formulons deux hypothèses :

- La glacière est contemporaine du premier château et daterait du XVIII^e siècle ou du début du XIX^e siècle. Mais l'absence de représentation sur le cadastre de 1810, très précis dans le report des petits édifices, est presque surprenante.
- Elle correspondrait au renouveau du domaine avec l'arrivée d'Alexis Bardoulat de la Salvanie, entre 1840 et 1860.

Dans les années 1950 et jusqu'à une date récente, la glacière fut remplie d'ordures. Le Spéléo-club de la Haute-Vienne a décidé en accord avec la municipalité de Saint-Priest-Taurion de réhabiliter bénévolement ce site. De longues et nombreuses séances de déblaiement ont permis d'extraire, à la main, 25 m³ d'ordures variées. C'est dans ce remplissage que les plaques de concours d'élevage ont été découvertes. Une passerelle



L'entrée de la glacière lors du déblaiement des ordures

a été construite par le S.C.H.V. au débouché de l'escalier pour faciliter la visite du corps de la glacière.

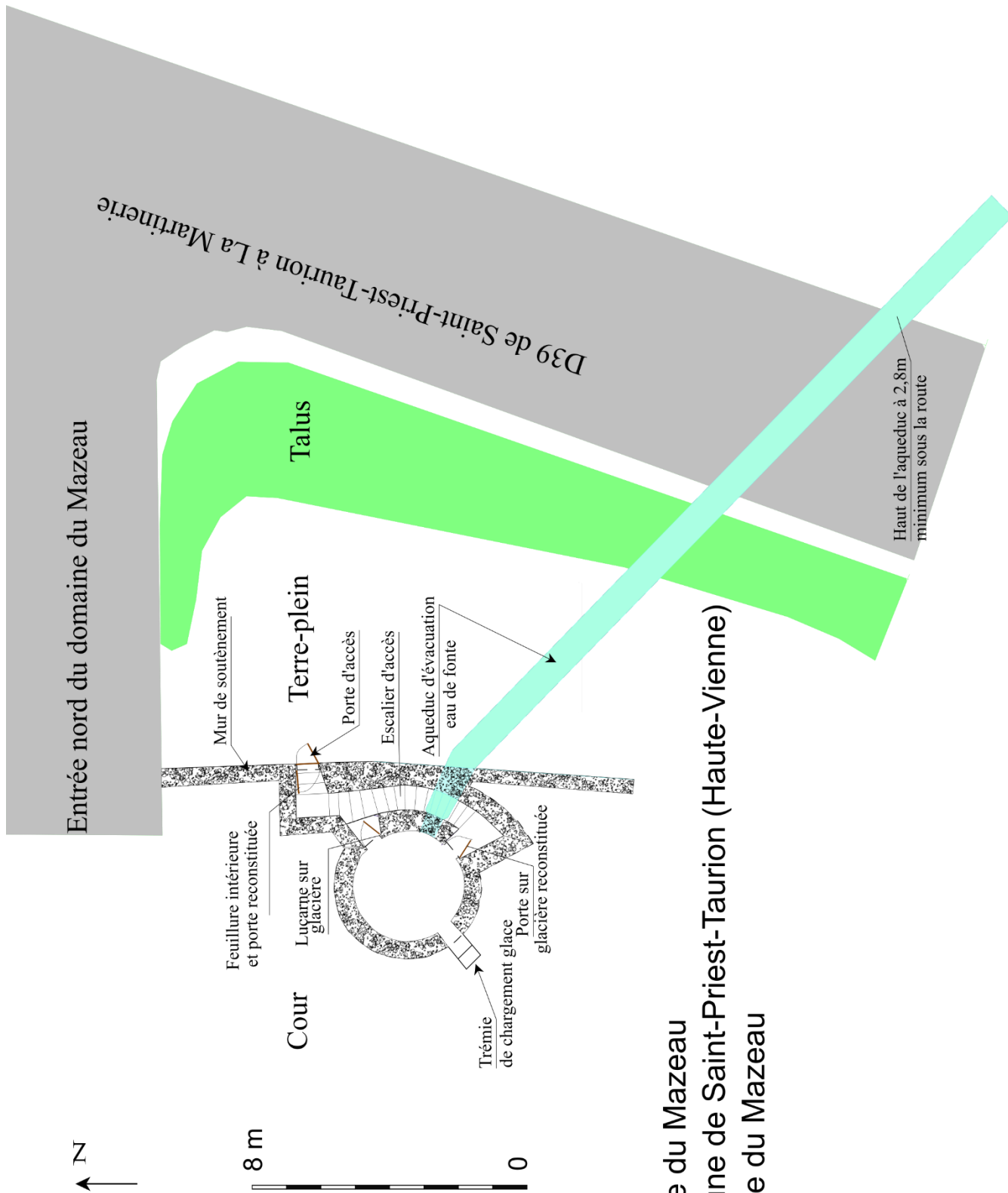
L'originalité de l'ouvrage réside dans sa rareté au niveau local et surtout dans son architecture : l'escalier qui mène au corps de la glacière, doublé d'une lucarne, semble être une association inédite.

L'état de conservation de la construction est excellent. Le passage, peu rationnel, dans l'entrée de la glacière, de la conduite d'eau qui alimente le domaine pourrait être reconsidéré. Un périmètre de préservation efficace de la voûte éviterait tout risque de détérioration et d'accident. Une mesure d'inscription à l'inventaire des Monuments historiques reconnaîtrait son intérêt et assurerait sa protection à long terme.

Bibliographie

- Charles Antoine JOMBERT, Charles-Étienne BRISEUX, Architecture moderne ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes, Paris, 1744.
- Louis LIGER, La nouvelle maison rustique ou économie rurale pratique et générale de tous les biens de campagne, Paris 1755, page 19.
- Encyclopédie Méthodique par ordre de matière, dite « Encyclopédie Panckoucke », tome troisième, Paris 1783 et planche dans recueil des planches, tome second (vue 566 du Google book)
- M.-J. SGANZIN, Programme, ou Résumé des leçons de cours de constructions, 4e édition refondue et complétée par Félix-Jean-Baptiste-Joseph Reibell, Paris : Carillon-Goeury et V. Dalmont, 1839, vol.1, p.119)

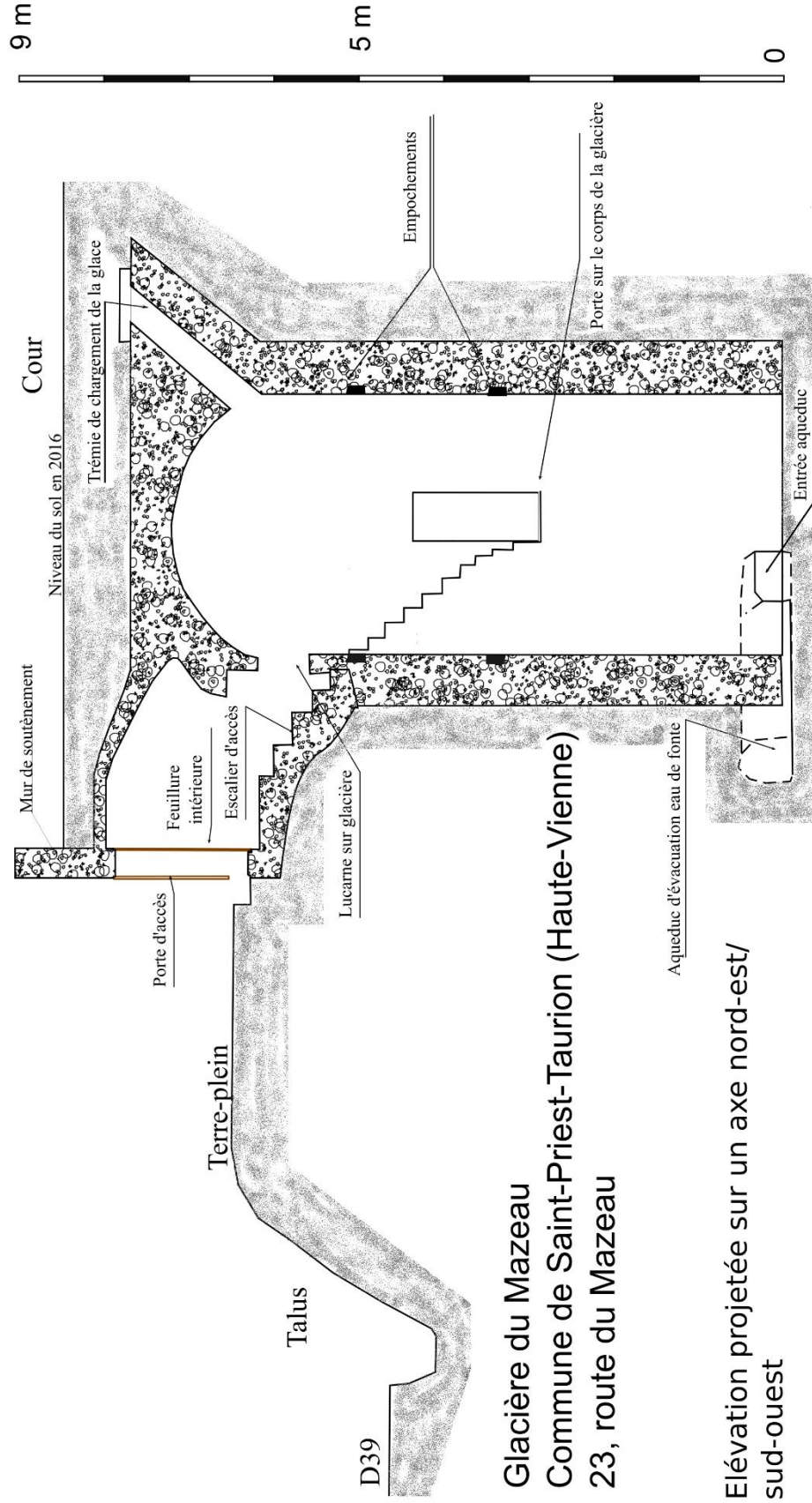
Déblaiement, construction de la passerelle, topographies, photographies, étude historique et description sont l'œuvre des membres du Spéléo-club de la Haute-Vienne.



Glacière du Mazeau
Commune de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne)
23, route du Mazeau

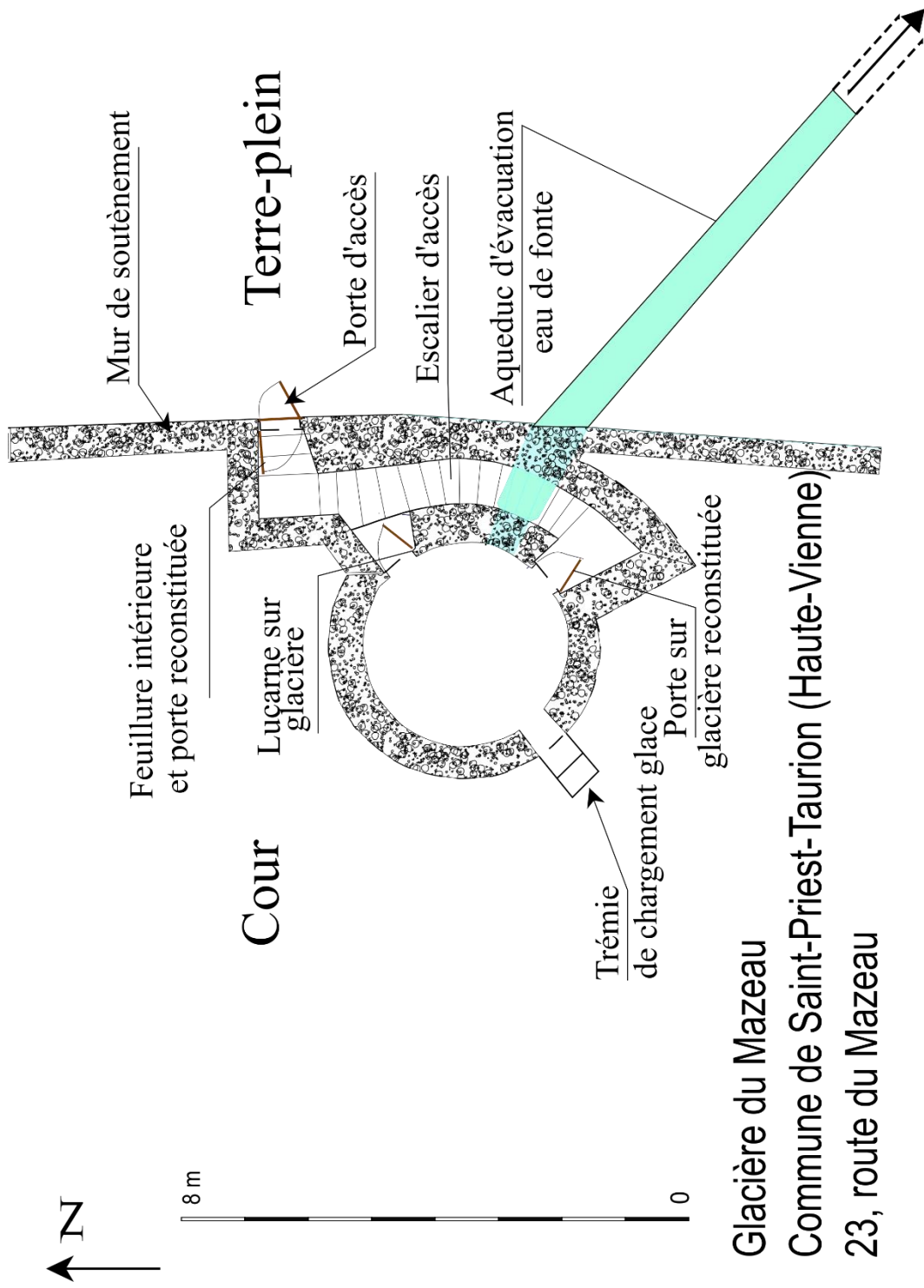
nord-est

sud-ouest



**Glacière du Mazeau
Commune de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne)
23, route du Mazeau**

Élévation projetée sur un axe nord-est/
sud-ouest



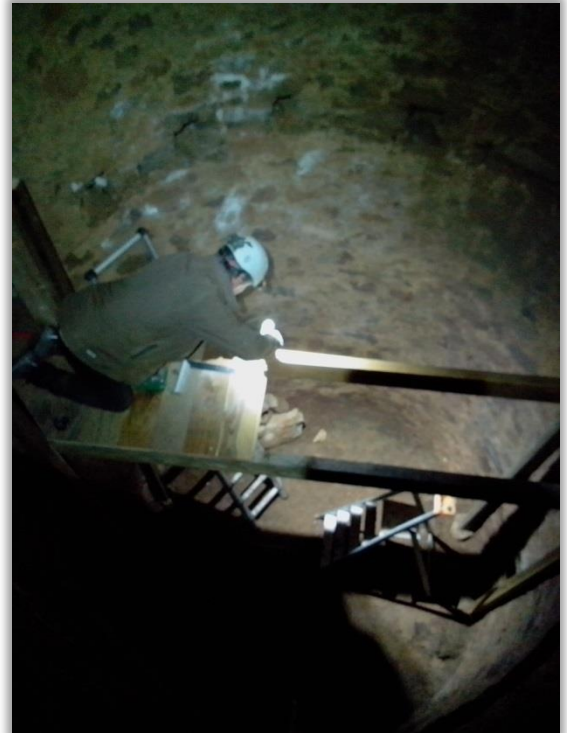
Glacière du Mazeau
Commune de Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne)
23, route du Mazeau

Le domaine du Mazeau, ambition des Bardoulat de la Salvanie

«Impavidus et fidelis» : devise des Bardoulat de La Salvanie.

Redécouverte de la glacière du Mazeau

Le déblaiement en 2014 et 2015 de la glacière du domaine du Mazeau à Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne) par le Spéléo-club de la Haute-Vienne engagea l'étude et la mise en valeur de cette structure souterraine originale (voir description en annexe). Le contexte de sa construction au milieu du XIX^e siècle reste incertain, peut-être entre les années 1840 et 1860, mais nous avons pu préciser celui des objets découverts dans son remplissage, trois plaques de concours agricoles. Le reste du comblement des années 1950 est à mettre en relation avec les remaniements du site lors de l'installation de la colonie de vacances de la ville de Montreuil.



Construction d'une passerelle de visite dans
le corps de la glacière



CONCOURS DE LA ROCHELLE 1859
RACE LIMOUSINE PURE

1er PRIX
GENISSE DE 24 MOIS AU PLUS

CONCOURS DE BORDEAUX 1860
ESPECE BOVINE.

RACE LIMOUSINE PURE.
2e PRIX
TAUREAUX AU-DESSUS DE 24 MOIS

CONCOURS DE PARIS 1860
RACE LIMOUSINE

2e PRIX
GENISSE AU-DESSUS DE 24 MOIS

Le lien entre les objets découverts et le domaine devait cependant être établi. Le Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne confirme l'attribution de prix aux concours de La Rochelle (1859), Bordeaux et Paris (1860) à « Monsieur le Comte de la Salvanie ».

Cette famille est connue par les généalogistes comme Théodore Courtaux (*Généalogie de la famille de Bardoulat de Plaz Janet et de La Salvanie, Limousin. 1899*)

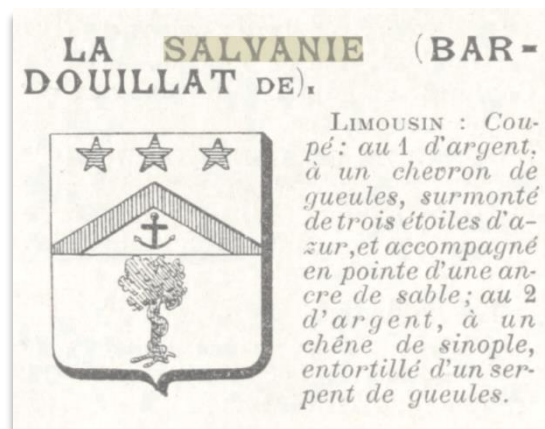
Le Mazeau, reconquête légitimiste

L'identité exacte d'un propriétaire est précisée en 1865 dans le Bulletin de la Société d'agriculture : il s'agit bien de Jacques Maxime de la Salvanie (1832 - 1868), époux de Sylvie Chaud de Léné. Son père, Alexis ou Alexandre, né en 1804, possédait des terres à Fressignat et est souvent cité dans le bulletin comme « Monsieur le Comte ».

Le domaine du Mazeau était un héritage provenant de la grand-mère de Maxime, Marie Angélique Garat de Saint-Priest.

C'est en effet le 12 juin 1741, que M. de Romanet vendit le château du Mazeau, les fiefs du Monteil et du Manin au profit de François Joseph Garat, président trésorier de France au Bureau des Finances de Limoges (Joseph BOULAUD, BSAHL, tome 78, 1939, pages 193 et suivantes).

Le domaine resta au nom de cette famille jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et constitua la dot de Marie Angélique Garat de Saint-Priest qui épousa en 1799 à Ambazac Jacques François Bardoulat de la Salvanie, le futur maire de Laguenne. Il appartenait comme elle à une famille noble originaire d'Eymoutiers, mais plutôt tournée vers la Corrèze, et qui exerçait aussi des charges judiciaires ou financières sous l'Ancien



régime et bien sûr des fonctions militaires et ecclésiastiques.

On se maria cependant en citoyen, sans titres ni particules, d'autant plus que la sœur de Marie Angélique avait été guillotinée en 1794. Épouse d'un noble émigré engagé contre la République, Julie Agathe, épouse Dacier des Brosses, fut accusée d'être en relation avec lui et d'avoir détourné du séquestre des biens confisqués. Au terme d'un procès sans défense possible, elle fut guillotinée le 13 juillet 1794 sur la place du Trône renversé (place de la Nation) et son corps fut jeté avec 1300 autres dans une fosse commune du cimetière de Picpus.

Le fils de Jacques François, Alexis ou Alexandre de la Salvanie, s'éloigna de Laguenne et pris pied sur les terres de sa grand-mère Garat. Ancien officier, démissionnaire en 1830, légitimiste, il fut maire de Saint-Priest-Taurion de 1848 à 1860. C'est lui qui rapporta à Murrat-Ballange, commissaire du gouvernement pour le département, qu'une troupe hua le curé et menaça de piller le presbytère le 5 mars 1848 et lui manifesta son inquiétude d'une façon prémonitoire (CORBIN Alain, page 510 et 795 et AD H-V M741) puisqu'il n'échappa pas à la seule émeute antinobiliaire du département liée à la proclamation de la Seconde République.

En effet, le 22 mars 1848, deux cents paysans s'en prirent au château de Bort et y commirent des dégradations. Ils poursuivirent leur chemin jusqu'au château du Mazeau, burent le vin et l'alcool qui s'y trouvaient, mangèrent les provisions, et ne le quittèrent qu'après avoir obtenu du « régisseur un engagement écrit d'abattre les girouettes de la maison sous deux ou trois jours ». (GRANDCOING Philippe, *Les Demeures de la distinction - Châteaux et châtelains au 19ème siècle en Haute-Vienne*, p 365, citant le rapport de gendarmerie et une lettre du maire d'Ambazac, ADHV 1 M 143). Les paysans retrouvaient l'exaltation des ancêtres de 1789. « L'explosion de fureur paysanne » (Georges Lefebvre) aurait entraîné ici l'intervention des cavaliers du 3^e Chasseurs (13^e division militaire).

Face à cela, le ralliement par raison à la politique d'ordre du Second Empire fut une évidence pour le maître du Mazeau.

Il fut nommé juré d'assises au moins en 1840 (« Annales ») et 1858 (journal « Le 20 décembre »), cela confirme son statut de notable, tout comme son appartenance à la Société des amis des arts du Limousin (journal « Le 20 décembre ») et son adhésion au Cercle de l'Union qui réunissait les élites locales (CORBIN Alain, 1975, p 406-407, Archives départementales M 971).

Il reste cependant difficile de savoir quand la famille s'installe au Mazeau. Alexandre est domicilié à Tulle en 1836. A la naissance de Marie Bardoulat en 1839, ses parents habitaient place Fontaine des Barres à Limoges. Qui occupait le domaine avant l'arrivée d'Alexis ? Le recensement de 1836 indique que le vrai propriétaire ne résidait pas encore sur le domaine. La famille de Michel Chaisemartin, frère du maire de Saint-Priest-Taurion Pierre Chaisemartin, occupait la « réserve du Mazeaud ». Cinq personnes et quatre servantes et domestiques. Le « domaine du Mazeaud » était peuplé des colons, les

familles Couturier et Chapeaud, apparentées, de leurs servantes et domestiques, soit vingt-quatre personnes au total. Le projet des La Salvanie aurait été de restaurer le domaine dont le premier château avait brûlé, selon le récit local, à une date inconnue. L'emprise sur le cadastre de 1810 n'est pas celle d'une construction munie de quatre tours rondes d'angle. La reconstruction du château pourrait se situer dans les années 1840. ce qui expliquerait, sans certitude, qu'Alexis de La Salvanie ait attendu à Fressignat et y soit resté par la suite, compte tenu des relations désastreuses avec son fils.

Curieusement, on ne trouve pas de La Salvanie dans les membres de la Société d'agriculture, ce qui surprend, connaissant leur implication exemplaire dans l'amélioration de la race limousine. On peut aussi se demander jusqu'où Alexis de la Salvanie, certainement déjà occupé par les fonctions de maire de Saint-Priest Taurion de 1848 à 1860, adhérait au projet de la Société d'agriculture, confiant dans le progrès et teinté d'une forme de paternalisme social formulé par des industriels épris d'agriculture. La relation avec son illustre voisin Edmond Teisserenc de Bort nous reste inconnue. Leurs propriétés sont mitoyennes et imbriquées. La ligne de Paris à Limoges a modifié les hauts de la propriété. Le bas du domaine du Mazeau est traversé par le chemin de fer après les décès du père et du fils La Salvanie. Le cadastre de 1810 (erroné dans le report des noms des hameaux du secteur !) révèle un terroir que la voie ferrée a déstructuré par la suite.

Son fils Maxime de la Salvanie rompt quant à lui avec les métiers traditionnels de sa famille (justice, trésorerie et armée) et semble se consacrer uniquement au domaine. Son monde ne semble pas être celui de la ville : il est nommé lieutenant de l'armée par le préfet pour l'année 1861 et entretient un équipage de chasse à courre.

Au-delà de ces spéculations, qui permettent toutefois de mettre en évidence une forme de singularité, l'excellence de la tenue du domaine était avérée et certainement enviée.

Le Mazeau : l'excellence du domaine

Alexis se distingua par son action remarquable dans l'amélioration de la race bovine limousine. Les riches propriétaires, appartenant à l'aristocratie ou à la bourgeoisie industrielle, souvent porcelainière, comme les Pouyat ou Alluaud, s'adonnaient en effet avec émulation à la promotion du progrès agricole. Parmi eux suivront le jeune cousin Charles de Léobardy et surtout le polytechnicien Pierre-Edmond Teisserenc de Bort (près des Bardys et donc voisin mitoyen des La Salvanie), administrateur des chemins de fer, qui exerçait déjà une autorité intellectuelle sur la question, ce qui lui donna trois fois le Ministère de l'agriculture sous la Troisième République. Le Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne permet de mesurer l'influence déterminante de ses membres dans la mise en place d'une agriculture moderne. Cette élite se percevait non seulement comme la seule force de progrès dans cette société rurale en retard, mais encore comme la seule puissance capable d'investir dans le secteur agricole pour sa modernisation. L'économiste Frédéric Le Play en donne un exemple de mise en application sur le domaine de Ligoure à partir de 1856.

L'enjeu était simple : les petites vaches limousines de la tradition ne pesaient que de 170 à 250 kg et ne fournissaient qu'un faible travail aux champs et trop peu de viande, alors que la demande des villes et de l'industrie ne faisait qu'augmenter. La mission de la Société d'agriculture l'incitait donc à fustiger, parfois en les nommant, les

riches propriétaires qui maintenaient les pratiques extensives et la misère rurale...

Les La Salvanie père et fils, Alexis et Maxime, sont récipiendaires des prix des concours de La Rochelle 1859, Bordeaux et du Concours général agricole de Paris en 1860. La prime était conséquente mais on imagine la durée du voyage ! A moins qu'on ait utilisé, ce qui est aussi probable, le réseau ferroviaire en étoile naissant au même moment, et peut-être condition créatrice de ces événements. Les manifestations locales, comme le Comice d'Ambazac, les voyaient aux meilleures places, tout comme leurs fermiers et métayers.

Le colon Jean Pouyau est primé et le métayer Guillaume Chapeau est cité comme un agriculteur modèle par la Société d'agriculture ainsi que les Touraine, fermiers et régisseurs. Il est cependant difficile de séparer l'action de Maxime de celle de son père dans les citations du Bulletin de la société d'agriculture, sauf mentions explicites : "père" ou "Maxime". Un La Salvanie, il semble bien que ce soit Alexis, est propriétaire gagnant de courses à Pompadour et à Texonnières dans la même période, avec le cheval Pépita, (un autre s'appelle Hermine, comme sa belle-soeur...), il présente des étalons au Comice d'Ambazac. La vente d'un cheval à l'armée (journal «Le 20 décembre») correspondait-elle à une activité régulière ou à une simple opportunité pour se débarrasser d'un cheval moins apte à la course ? Elevage d'étalons et courses de haies à Pompadour ou Texonnières en 1862 (journal « Le 20 décembre ») semblent appartenir à un projet identique à celui de nombreux grands propriétaires limousins. On trouve aussi dans les courses les mêmes noms de propriétaire que pour les concours bovins, comme le baron de Nexon.

Un article du Courrier du centre du 14 mai 1866 situe en première place les productions des La Salvanie et de Teisserenc de Bort.

Les traces des La Salvanie dans la presse du XIXe siècle confirment leur place remarquable, ou parfois anecdotique, dans la vie locale. Les articles de la Société d'agriculture sont d'ailleurs republiés dans le « Le 20 décembre » et « Le Courrier du Centre » et les lecteurs sont informés des performances du domaine du Mazeau, comme le Premier prix à Niort pour bovin mâle de 18 mois.

Le porcelainier Amédée Alluud fait l'éloge du domaine du Mazeau en 1868, l'année du décès de Maxime, et n'oublie pas de transmettre à l'occasion le modèle vertueux du colonage ou métayage qu'il n'envisage jamais d'abandonner. Il faut citer son descriptif, très comparatif, des pratiques culturales du domaine qu'il oppose avec facilité à un contre-exemple (voir encadré).

En 1852, Alexandre (Alexis) Bardoulat de La Salvanie est exproprié pour cause d'utilité publique d'environ deux hectares de taillis du Bois du Mazaud, sur le trajet de la voie ferrée Limoges-Châteauroux, pour une valeur très convenable de 1178 Francs, (Journal « Le 20 décembre ». Ce qui donne une idée des limites du domaine, très étendu par l'immensité du bois du Mazeau, et qui s'étirait du nord au sud sur plus de deux kilomètres.

"Deux compétiteurs sont en présence pour la prime du colonage : MM. Guillaume Chapeau, au Mazaud ; Martial Bressi, au Breuil. Deux compétiteurs seulement dans ce pays traditionnel du métayage ! Cette abstention de la part des propriétaires et des colons est vraiment coupable à tous les points de vue : Coupable s'ils n'améliorent pas et se sentent indignes de nos concours ; Coupable si, faisant bien, ils témoignent de l'éloignement à notre œuvre. Cela nous afflige profondément. Que voulons-nous ? Le bonheur de chacun. Nous espérons une concurrence plus nombreuse pour l'année prochaine. M. Touraine est fermier de la propriété de Mme de La Salvanie, au Mazaud, et c'est sous sa direction que cultive le sieur Chapeau. Le domaine est considérable. Il comprend 10 hectares de prairies ou pacages, 12 hectares de terres couvertes de récoltes propres et soignées. Sur la sole d'hiver, le froment est cultivé presque exclusivement. Les 6 hectares de cultures d'été sont ensemencés de la manière suivante : Trèfle, 1 hectare, Pommes de terre, 1 hectare 50 ares ; Maïs, 1 hectare ; Betteraves ou carottes, 50 ares ; Blé noir, 2 hectares. Quoique l'assolement n'ait pas encore toute la fixité désirable, hâtons-nous de constater que cette exploitation est celle où nous avons trouvé la plus forte proportion de plantes sarclées et fourragères. Hâtons-nous de constater, à l'honneur de M. Touraine et de M. Chapeau, que ce domaine est ce que nous avons trouvé de plus avancé comme culture, de mieux tenu dans toute notre tournée. Avec l'amélioration du fonds, la progression du cheptel est infaillible. Aussi trouvons-nous 42 bonnes vaches suitées et 7 cochons remarquables.

M. Martial Bressi exploite au Breuil, sous la direction de M. Coussedière, fermier, un domaine qui appartient à M. Lagrange. Le soin que la ménagère porte à son intérieur, à ses porcs, à ses moutons, ne saurait compenser l'insuffisance des cultures. — Pas de trèfle, pas de froment. — Si la chaux est employée, c'est dans un petit clos où l'on trouve quelques ares de maïs et de racines. M. Bressi a appelé notre attention sur une haie vive en bois de houx et quelques arbres fruitiers qu'il a plantés dans son enclos. Entre les concurrents, aucune hésitation n'était possible, et nous avons donné à M. Chapeau la médaille d'argent et la somme de 50 Fr. applicable au colonage.

Pour arriver à de bons résultats, l'initiative du maître est aussi indispensable en culture de métayers qu'en culture de réserve. Plus confiant, il encourage ; plus instruit, il dirige ; plus riche, il fait l'avance des fonds nécessaires à toute amélioration. Aussi, reconnaissant les efforts, le mérite de M. Touraine, votre Commission lui a décerné une médaille d'argent.

Personne ne s'est présenté pour revendiquer la récompense que votre programme décerne au serviteur le plus dévoué. Cette modestie fait l'éloge de ceux qui peuvent en être dignes, et nous avons dû nous-mêmes nous mettre en quête du plus méritant."

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne : L'Agriculteur du Centre, 1869, pages 53 et suivantes.

Les incendies et la discorde

La presse ne parle pas de tout, on s'en doute, et laisse de côté les affaires de famille. Mais les registres de l'état-civil nous renseignent sur la relation conflictuelle entre le père et le fils : l'acte de naissance de Marie Bardoulat, née le 29 août 1859, fille du « comte Maxime de la Salvanie », est rectifié par un acte du Tribunal Civil de Limoges du 28 juin 1860. Il ajoute Bardoulat comme nom de famille, elle avait été déclarée sous le nom de La Salvanie. Le titre de comte de Maxime est supprimé. Que s'est-il passé ? L'acte initial avait pourtant été rédigé par Alexandre de La Salvanie, maire et grand-père de Marie. Le 22 juillet 1860 sont transcrites quinze pages des décisions du tribunal. Un record dans ce genre d'affaires. Maxime demande lui-même à ce que le nom de Bardoulat soit ajouté et le titre de comte supprimé ! Il a confié ses intérêts à l'avocat Garrigou-Lagrange. Le tribunal impose à l'officier d'état-civil, le père du plaignant, la rectification sous peine d'indemnités et de poursuites puisque l'on comprend que le père-maire persiste et résiste à son fils et à la loi... Depuis le 15 octobre 1859, Alexandre de la Salvanie était remplacé par ses adjoints et n'est plus maire l'année suivante. On comprend aussi qu'Alexandre ait quitté le Mazeau pour s'installer à Fressignat. L'intérêt du père comme du fils n'aurait-il résidé que dans l'entêtement ? Maxime aurait-il été gagné par des idées nouvelles pour refuser le titre nobiliaire et restaurer la partie la moins aristocratique de son nom ? Nous n'en savons rien. Plus consensuel, son faire-part de décès en 1868 n'a retenu ni le titre de comte ni le nom de Bardoulat. La famille Bardoulat fit ses preuves de noblesse en 1787 mais ne possédait pas le titre de comte. Alexis n'a pu obtenir le titre de son beau-père, transmis à Albert de Malet. Usurpation ? Etrange personnage dont l'identité oscille entre Alexis et Alexandre, sauf pour la

Conservation des Hypothèques qui retient les deux.

Ce dernier prénom est souvent utilisé, il signe "Alexandre de la Salvanie" le jour de son mariage, au bas de l'acte qui le prénomme Alexis. Fantaisie sur les variantes d'un même prénom ? Pas exactement, le registre d'état-civil de Tulle est formel : un enfant Alexandre est bien décédé à onze mois en 1805. En 1804, on ne déclare pourtant pas de frère jumeau. Le mystère pourrait, peut-être, s'éclaircir par les registres de catholicité mais l'hypothèse d'un enfant de remplacement adopté informellement, si elle n'a pourtant et par principe aucun étayage de documents légaux à notre connaissance, semble la seule réponse. Aurait-on prénommé Alexandre le remplaçant d'Alexis ? La personnalité d'Alexis/Alexandre paraît donc plus complexe.

D'autres signes de tension familiale sont évidents à partir du conflit précédent, comme le jugement contradictoire du tribunal civil de Limoges, deuxième chambre, qui sépare le 15 juin 1863 les biens de Maxime Bardoulat de la Salvanie et de Sylvie Chaud de Léné. Celle-ci avait apporté en dot le château de Clavière en Eguzon, qui fut vendu en 1860, et elle possédait encore le donjon ruiné de Léné en Saugé.

Le Courrier du Centre, 18 avril 1864, préfère parler des petites catastrophes matérielles.

« Un incendie a éclaté le 1^{er} de ce mois, dans la forêt de Saint-Priest-Taurion, appartenant à M. de La Salvanie, et en a détruit 25 hectares environ. Le dommage est considérable ; mais il eut atteint un chiffre beaucoup plus élevé si la ligne du chemin de fer n'avait arrêté les flammes, qui auraient pu, sans cet obstacle, se communiquer au reste de la forêt.

La cause de ce sinistre est purement accidentelle : elle est due à des feuilles et à

des broussailles qu'on faisait brûler près du bois et qui ont communiqué le feu. »

Selon le « Courrier du Centre » du 31 août 1864, de la Salvanie père donna 25 Francs pour la souscription de la commune destinée aux victimes de l'incendie de Limoges du 15 août précédent qui dévasta le quartier des Arènes. Ce geste d'une générosité médiocre, Teisserenc de Bort et Alphonse de Lafond donnèrent quant à eux 500 Francs chacun, est comparable à celle des petits notables et il n'aura pas eu pour effet de protéger le domaine de la fatalité, après le décès des deux hommes de la famille en 1868 et 1869...

Le Courrier du Centre, vendredi 21 janvier 1870 : « Un incendie a détruit, la nuit dernière, le château du Mazaud, près Saint-Priest-Taurion, appartenant à Madame Veuve de la Salvanie. Le feu a éclaté hier au soir, vers huit heures. M. le commandant des sapeurs-pompiers, prévenu de cet événement a aussitôt envoyé une pompe avec une escouade de dix hommes, accompagnés par M. le docteur Dubois, médecin-major de la compagnie.

En moins d'une heure, ils sont arrivés sur le lieu du sinistre, mais leurs efforts n'ont malheureusement pas été couronnés de succès. L'incendie, allumé par un tuyau de poêle qui traversait la toiture et activé par un vent violent, avait déjà dévoré les combles et le premier étage, et l'espoir de sauver un angle du rez-de-chaussée a été subitement détruit par la chute d'une cheminée en pierres de taille qui a défoncé le plancher et a fait pénétrer le feu jusque dans le sous-sol.

Meubles, bijoux et valeurs ont disparu dans l'incendie. Les pertes doivent être considérables. Rien n'était assuré. »

La fatalité ne s'arrêta pas là : Anne Gabrielle Sylvie Chaud de Lénet, veuve de Maxime de la Salvanie fut associée involontairement, par un autre fait divers, à



Carte postale non datée de Jean-Baptiste BOUDEAU, épicier photographe de Saint-Priest-Taurion, circa 1900.

la jurisprudence des assurances. Le 1 avril 1878, elle occupait une chambre de l'hôtel du Rhin, place Vendôme à Paris, et sa lampe de chevet provoqua un incendie. Les attendus du Tribunal civil de Limoges du 13 mars 1879 la dégagèrent de toute responsabilité.

La Compagnie d'assurances générales, qui défendait l'hôtel, était déboutée et condamnée aux dépens. Le jugement qui fera jurisprudence semble étonnant. On peut quand même se demander malicieusement si dans l'entre-soi de la bonne société limougeaude, on ne s'était pas arrangé pour faire payer l'assureur ...

Sylvie de Lénet (Anne Gabrielle Sylvie Chaud de Lénet), veuve de La Salvanie, quitta le Mazeau en ruines pour Limoges et s'installa rue du champ de Juillet à Limoges (devenue l'avenue de la Libération) puis au 1, rue Arbonneau. Elle maria sa fille unique de 18 ans, Marie Bardoulat de la Salvanie, à Charles de Moussy de la Contour, le 1 juillet 1878 à Paris (IXe). Le publiciste légitimiste Pierre-Marie-Alfred Dubreuil-Héliou, comte de La Guéronnière, fut témoin.

Sylvie de Lenet était artiste, réalisait des tapisseries et dessinait. Elle passait l'été à Luchon et menait une vie très mondaine. Les journaux parlaient ainsi d'elle...C'était probablement une femme d'une nouvelle époque où certains usages antérieurs étaient remis en question.

La double disparition du Mazeau

Dès la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, le réseau matrimonial de la lignée habitant le Mazeau s'orientait vers la périphérie limousine. Le phénomène est répandu. On allait chercher l'époux ou l'épouse non pas à moins de deux heures de marche comme dans les milieux paysans, mais à deux ou trois jours de voyage, dans la Vienne, la Corrèze, la Dordogne et l'Indre. C'était le signe évident d'une notoriété aristocratique capable de dépasser les alliances du niveau local mais aussi de les retrouver diluées dans un contexte moins endogame. L'alliance des Bardoulat de Salvanie et des Garat de Saint-Priest fut scellée par les mariages de Jacques François et de sa sœur avec Marie Angélique Garat et J-B de Voyon, deux cousins germains. Et Maxime épouse Sylvie dans la Vienne, une cousine éloignée, elle-même fille de cousins germains.

Malgré l'élargissement géographique, les comportements restent assez conformes. Le faire-part de décès de Maxime, en 1868, précise la complexité des cousinages, on y trouve, entre autres :

- Monsieur du Bessol, c'est Jean Louis, veuf d'Aimée Marie Angélique Bardoulat de la Salvanie et ses deux fils
- Son fils Joseph du Bessol, le futur général de corps d'Armée, cousin germain de Maxime
- Son fils Jacques François Marius du Bessol, cousin germain de Maxime
- Madame la Baronne de Jouvenel, c'est la sœur des deux précédents, Marie Thérèse Angélique Dufaure de Bessol, veuve d'Adhémar Delmas de Jouvenel. Leur fille Marie Joséphine Catherine Marguerite épouse en 1877 Jean Joseph Aimeric Bardoulat de la Salvanie, fils de Jules, l'oncle de Maxime.
- Monsieur le Baron et Madame la Baronne de Brandois, c'est Victorine

de Malet, épouse de Paul Foucher de Brandois, nièce d'Eléonore et donc cousine germaine de Maxime. Elle compte dans ses ancêtres maternels le général vendéen Louis Vergier de la Rochejaquelein, frère d'Henri, le généralissime des Vendéens.

- Les cousins Léobardy, Frédéric, Paul, Charles sont eux aussi des descendants de l'union en 1728 de Jacques Chaud (de Lénéet, de la Roderie) et Marie Anne Véras.

On ne pouvait guère mieux faire en matière de conservatisme...

Nous n'oserons pas jusqu'à mettre en parallèle de manière formelle et irrévérencieuse les comportements matrimoniaux et les pratiques sélectives des activités agricoles, mais on peut soupçonner un arrière-plan mental unifiant la lignée des hommes, le sanctuaire du domaine recréé, et l'excellence des races animales qui instituait la nouvelle fierté de la « maison ».

Sylvie de Lénéet vécut la fin de tout cela.

Si les premiers acquéreurs du domaine pour cette lignée, François Joseph Garat et Marie Anne Benoit de Lostende, avaient eu quinze enfants, une forme évidente de contrôle des naissances se développait et limitait le nombre d'héritiers, avec le risque de déshérence. Ce qui arriva. La stratégie matrimoniale transgénérationnelle avait aussi certainement favorisé une évolution plus indépendante des réseaux du voisinage immédiat, ce qui semble marquer et expliquer l'itinéraire particulier des occupants du domaine du Mazeau mais aussi, dans une moindre mesure, leur disparition ...

Double disparition d'ailleurs : le château et probablement les archives familiales ayant brûlé deux fois, le Mazeau et les Bardoulat de la Salvanie ont aussi été quelque peu oubliés par l'historiographie locale, malgré un rôle pionnier et couronné de succès dans le développement de l'agriculture limousine.

Sources et bibliographie :

Etat-civil numérisé en 2016 des archives départementales Corrèze, Dordogne, Vienne, Haute-Vienne.
Recensement de la Haute-Vienne : Saint-Priest-Taurion, 1836, vue 27/42 ADHV. Cadastre 1810 ADHV.

Bulletins des sociétés savantes et presse locale

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne : L'Agriculteur du Centre. Numérisé sur Gallica.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Numérisé sur Gallica (dont article abbé André LECLER, 1913).

Presse locale du XIX^e siècle de la Bibliothèque numérique du Limousin : « Le Courrier du Centre », « le 20 décembre ».

Publications anciennes : si celle de Joseph Boulaud, au sujet des Garat de Saint-Priest et des relations avec leurs voisins, est d'évidence très sérieuse mais non dénuée d'humour, celle de Courtaux reste sujette à caution...
BOULAUD Joseph, *Les droits seigneuriaux de pêche et de chasse en Limousin au XVIII^e siècle*. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1939 (Tome 78), p 196 à 201.
COURTAUX Théodore, *Généalogie de la famille de Bardoulat de Plazanet et de La Salvanie, Limousin*. Cabinet de l'historiographe. 1899.

Publications universitaires

BUREAU Pierre, *Les émigrés charentais, 1791-1814*. PULIM Presses Universitaires de Limoges, 2003, ISBN 2-84287-252-5, p 57.

COQUERELLE Suzanne, L'armée et la répression dans les campagnes (1848). Revue d'Histoire du XIX^e siècle - Année 1955 pp. 121-159.

CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)*, nouvelle édition, Presses universitaires de Limoges, Limoges, 1999 (1^{re} éd. 1975), 2 vol.

DANTHIEUX Dominique, *Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute-Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin 19^e-début 20^e siècle)*, Ruralia, revue de l'association des ruralistes français, n°14, 2004.

DANTHIEUX Dominique, GRANDCOING Philippe, La Limousine. Histoire d'une race bovine. XIX^e-XX^e siècles, Limoges, PULIM, 2007, 253 p.

JALOUNEIX Jacques, *L'Héraldique du Limousin du XII^e au XXI^e siècle*, École pratique des hautes études (Paris). Section des sciences historiques et philologiques, Paris 2012.

GRANDCOING Philippe, *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, éditions PULIM, 1999.

GRANDCOING Philippe, *Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle*, Histoire & Sociétés Rurales 2003/2 (Vol. 20), pp. 121 à 146.

Visite au cimetière de Picpus : une erreur dans la plaquette de relevé des inscriptions et ses copies mais l'âge gravé sur marbre est correct. « 841 SAINT PRIEST JULIE AGATHE V^E DACIER DES BROSSES 42 A ».

Une héraldique interprétée « ... La famille de La Salvanie, connue à Tulle dès le XIV^e siècle, dont le chêne entortillé d'un serpent est parlant un double titre. En effet le chêne évoque la forêt («silva» en latin) et le serpent se tortille en en forme d'S qui est l'initiale du patronyme » (Jalouneix, page 69). L'ancre d'argent du coupé symbolise l'espérance chrétienne par référence à Paul de Tarse qui écrit dans l'épître aux Hébreux, VI, 19 : « cette espérance nous nous la garderons comme une ancre ferme et solide de notre âme ».

Une généalogie simplifiée des habitants du Mazeau, mais vérifiée et déposée sur Geneanet :

http://gw.geneanet.org/phpicard4_w?n=de+la+salvanie&oc=0&p=jacques+maxime&type=tree&

Points de critique et limites de cette étude :

- L'auteur ne connaît pas de source écrite concernant le château existant en 1810 et sa destruction et ne peut confirmer le récit local qui est cependant très vraisemblable.
- Les archives notariales et la série M (justice) n'ont pas encore été consultées (Archives 87 en travaux)
- La problématique exposée doit parfois plus à la sérendipité qu'à toute autre méthode !

10 décembre 2018,

Philippe Picard et Spéléo-club de la Haute-Vienne, philippicard@gmail.com